

M. Ross introduit un bill pour amender "l'acte pour fournir de l'eau à la cité de Québec, et pour établir un bureau de direction pour la régie et sur veillance des aqueducs qui seront construits en conformité des dispositions du dit acte ; — seconde lecture, jeudi prochain.

M. le solliciteur-général Dummond introduit un bill pour amender l'acte qui détermine le mode de procédures dans les cours de justice du Bas-Canada, dans les matières qui ont rapport à la protection et à la régie des droits de corporation et aux writs de prérogative ; — seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de l'hon. Price, il est nommé un comité spécial à l'effet de prendre en considération s'il y a quelques moyens et quels moyens il y a d'améliorer l'administration des affaires privées de cette chambre, et pour dresser le projet de tels ordres permanents qu'ils jugeront nécessaire ou expédient d'adopter pour faciliter les affaires de la chambre.

L'hon. M. Baldwin introduit un bill pour refondre et amender les lois relatives aux jurés, jury et enquêtes dans cette partie de la province appelée Haut-Canada ; — seconde lecture, le 16 du courant.

Sur motion de l'hon. M. Hincks, les amendements faits par le conseil au bill intitulé : "Acte pour étendre certains actes provinciaux aux vaisseaux marchands étrangers lorsqu'ils sont dans cette province," sont pris en considération, et agréés.

PARLEMENT PROVINCIAL.—11 juillet.—Un message annonce que le Conseil Législatif a passé le bill pour amender l'acte accordant du secours aux incendiés de Québec.

M. Méthot fait rapport sur le bill pour amender la réglant l'inspection de l'huile et du poisson.

M. Lafontaine introduit un bill pour faciliter la tenue des Cours des Sessions de la paix dans le Bas-Canada.

Les bills suivants sont introduits : par M. Sanbourn, pour amender l'acte incorporant les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada ; par M. Laterrière, un autre bill sur le même sujet. Divers bills sont lus pour la deuxième fois et entre autres, celui pour amender et continuer l'ordonnance au sujet de l'érection des paroisses, la bâtisse des Eglises &c. et le bill pour améliorer la preuve dans le Bas-Canada.

RÉSOLUTIONS qui seront proposées par M. Boulton, de Toronto, le 15 du courant,

M. Boulton, de Toronto, donne avis que le quinze du courant, il proposera qu'il soit nommé un comité pour les fins suivantes :

Premièrement, — Pour s'enquérir du meilleur mode pour changer la constitution du conseil législatif, de manière à lui assurer à un haut degré la confiance publique, et en faire rapport à cette chambre.

Secondement, — Pour s'enquérir du meilleur mode à adopter pour prévenir l'abus du patronage de la couronne, et l'emploi du revenu provincial par l'administration du jour, dans le but de contrôler ou d'entraver en quelque manière que ce soit l'action indépendante des membres des deux branches de la législature.

♣ Messieurs les Agents de l'Ordre Social sont priés de vouloir bien demander aux abonnés de ce journal dans leurs localités respectives, le montant du semestre courant, qui est payable d'avance, et nous faire parvenir au plutôt les sommes par eux reçues.

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde."

QUÉBEC, JEUDI, 18 JUILLET, 1850.

Pour l'Ordre Social.

TORONTO, 13 Juillet, 1850.

Mr. le Rédacteur,

La besogne législative avance bien lentement ; les discours sont toujours à l'ordre du jour, et le temps et l'argent public sont ainsi gaspillés par nos vaillants économistes qui, à propos de tout, et sur tout, ont toujours une harangue prête. Pas n'est besoin de vous dire, tout ce qu'il y a de vague, de ridicule, de verbiage dans ces discours à la brasse. Mais que voulez-vous, nos discoureurs législatifs trouvent qu'il y a deux excellentes spéculations à faire dans la ligne des discours, quand on possède tant soit peu d'idées commerciales : d'abord, on prolonge la durée de cette bienheureuse manne, appelée l'indemnité des membres ; et ensuite, on a la chance d'en imposer par tout ce partage, à quelques sots qui prennent au sérieux toutes les bourdes et les blagues débitées chaque jour par certains représentants.

Est-ce qu'on ne pourrait pas introduire un bill qui aurait pour titre, *Acte pour délivrer la province du Canada de certains énormes nuisances y mentionnées, et pour priver de l'indemnité, tout représentant qui fera un discours sans rime ni raison et hors de propos.* Je ne vois que ce moyen la pour remédier à cet éternel bavardage qui consume le temps de la chambre et diminue le trésor public d'une manière notable. Il ne se fait rien et tout le temps se passe à des discussions oiseuses puériles et par fois ridicules. Tout le monde veut parler à son tour, se mêler de tout. Il senblerait qu' aussitôt après son élection, chaque représentant à la science infuse. Aussi faut-il s'étonner du gachis de toute espèce dont notre législature nous donne le spectacle chaque année ? Les plus à plaindre, au milieu de cette Babel vivante, ce sont les ministres, sans cesse tourmentés, harassés, importunés par le premier étourdi ou le premier sot venu qui a le privilège d'accoler à son nom les fameuses lettres M. P. P. C'est vraiment à prendre en grippe, le gouvernement représentatif.

Le comité *Pain-d'épice* a fait son premier rapport et probablement aussi son dernier. Il suggère, 1°. d'adopter une adresse à Sa Majesté, pour la prier de recommander à ses ministres de réduire le salaire du Gouverneur. 2°. De fixer à £500 par année le salaire de l'Orateur de la chambre, et que l'Orateur du conseil législatif soit membre de l'administration, sans salaire comme orateur. 3°. De réduire les salaires des Greffiers de la chambre et du conseil législatif à £500 et ceux des assistants Greffiers à £400. 4°. Que les salaires des Juges des cours supérieures soient fixés à £1000 par an, et que les